PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

DECRET N° 2001-528 DU 27 Octobre 2001

Portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo en date du 26 octobre 2001

Le Président de la République,

Vu l'Acte fondamental ;
Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo ;
Vu le décret n° 98-454 du 8 décembre 1998 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la délibération en date du 26 octobre 2001 du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo relative à certaines opérations de prépaiement d'exportation de pétrole.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la délibération, annexée au présent décret, du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo en date du 26 octobre 2001.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 27 Octobre 2001

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

Jean-Baptiste TATI-LOUTARD.-

Pour Le ministre de l'économie, des finances et du Budget,
Le ministre à la Présidence de la République
Chargé du Cabinet du Chef de l'Etat et du Contrôle d'Etat,

Gérard PITSINDOU.-